



OBSERVER · COMPRENDRE · CONSTRUIRE

LE PROJET LPE

C'EST QUOI, LPE ?

LPE est un projet politique construit comme un système :
partir des faits, comprendre les causes,
relier les solutions et montrer comment les exécuter.



Comprendre ce qui bloque.
Construire ce qui fonctionne.

Pourquoi ce programme se lit autrement

Ce programme ne vous demande pas de mémoriser des centaines de mesures. Il vous propose de comprendre quelques transformations essentielles, puis de vérifier les décisions qui les rendent possibles.

01 Le problème

Un programme devient illisible quand chaque sujet est présenté comme une promesse autonome. Retraites, emploi, logement, natalité, énergie, production et territoires se répondent pourtant en permanence.

02 La méthode LPE

Nous partons des faits, cherchons les causes, identifions les dépendances, puis remontons vers les décisions. Une mesure importante doit dire ce qui la rend possible et ce qu'elle doit changer.

03 La règle de crédibilité

Un chiffre officiel décrit un fait. Une lecture LPE est une interprétation. Une proposition publiée n'est pas présentée comme techniquement prête tant que ses verrous d'exécution ne sont pas renseignés.

C'est quoi, LPE ?

LPE est un projet politique construit comme un système : partir des faits, comprendre les causes, relier les solutions et montrer comment les exécuter.

1

OBSERVER

Les chiffres, les règles, les capacités et les blocages réels.

2

COMPRENDRE

Les causes et les liens entre les problèmes plutôt que leurs symptômes isolés.

3

CONSTRUIRE

La décision, le financement, le calendrier, le contrôle et le résultat attendu.

**Vous n'avez pas besoin de croire LPE.
Vous devez pouvoir comprendre son raisonnement
et vérifier ce qu'il avance.**

Le Peuple Élu : une définition démocratique, pas identitaire.

Le nom peut surprendre. Il doit donc être expliqué sans ambiguïté.

CE QUE LE NOM VEUT DIRE

Dans LPE, « élu » ne signifie ni supérieur, ni choisi par une religion, ni membre d'un groupe particulier. Il renvoie à une idée simple : dans une démocratie, le pouvoir appartient d'abord au peuple ; les élus n'en sont que les dépositaires temporaires.

Le citoyen ne remet pas sa souveraineté pour cinq ans.
Il délègue un mandat qui doit rester contrôlable.

LE POINT D'APPUI CONSTITUTIONNEL

La Constitution française affirme que la souveraineté nationale appartient au peuple, qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.

Constitution du 4 octobre 1958, article 3 - Légifrance

Cette définition est celle utilisée dans tout le document : peuple souverain, pouvoir délégué, contrôle permanent.

Quatre profondeurs, un seul programme

30 SECONDES

Je comprends ce qu'est LPE.

La définition et la méthode.

5 MINUTES

Je comprends la logique générale.

Les grands mécanismes et les chiffres.

20 MINUTES

Je parcours les transformations.

Les engagements repères et leurs liens.

QUAND JE VEUX

Je peux tout vérifier.

Les 21 ministères, les fiches, les sources et la base complète.

Le PDF est la synthèse transportable. Le site est la couche interactive : approfondir, comparer, simuler, sourcer et vérifier.

Les faits d'abord. L'interprétation ensuite.

Chaque carte sépare le champ statistique de la lecture LPE. Aucun chiffre n'est présenté comme une preuve suffisante à lui seul.

86 / 100

Confiance des ménages

Juillet 2026. L'indicateur reste sous sa moyenne de longue période, fixée à 100.

INSEE · 28/07/2026

Lecture LPE : une prudence persistante malgré le redressement.

123 / 100

Climat de l'épargne

Juillet 2026. L'indicateur reste au-dessus de sa moyenne de longue période, fixée à 100.

INSEE · 28/07/2026

Lecture LPE : la préférence pour l'épargne reste forte.

353 Md€

Épargne brute des ménages

Montant 2025 : part du revenu disponible restant après consommation.

BANQUE DE FRANCE · 21/05/2026

Lecture LPE : la France dispose déjà d'une capacité d'épargne considérable.

6 590,5 Md€

Patrimoine financier brut

Valeur de marché fin 2025 : dépôts, titres, assurance-vie, épargne retraite et autres actifs.

BANQUE DE FRANCE · 21/05/2026

Lecture LPE : l'enjeu n'est pas de confondre patrimoine et argent dormant, mais d'interroger son orientation.

71 %

Ménages qui limitent leur consommation

Début 2026. 36 % de l'ensemble des ménages citent des contraintes financières ; 19 % un souhait d'épargne.

INSEE · 24/03/2026

Lecture LPE : la prudence individuelle peut limiter la circulation de la demande.

3 536,1 Md€

Dette publique

Fin T1 2026 : 117,5 % du PIB, au sens de Maastricht.

INSEE · 25/06/2026

Lecture LPE : l'abondance de patrimoine privé ne règle pas à elle seule le financement public.

Les faits d'abord. L'interprétation ensuite.

Chaque carte sépare le champ statistique de la lecture LPE. Aucun chiffre n'est présenté comme une preuve suffisante à lui seul.

152,5 Md€

Déficit public

Année 2025 : 5,1 % du PIB.

INSEE · 29/05/2026

Lecture LPE : toute dépense nouvelle doit être reliée à son financement et à sa trajectoire.

15,4 %

Taux de pauvreté

9,817 millions de personnes en 2024, dans le champ Insee en France métropolitaine. Seuil : 1 337 € par mois pour une personne seule.

INSEE · 09/07/2026

Lecture LPE : un pays riche en patrimoine peut conserver des lacunes sociales profondes.

8,1 %

Taux de chômage

T1 2026 : 2,6 millions de chômeurs au sens du BIT, France hors Mayotte.

INSEE · 13/05/2026

Lecture LPE : le plein emploi est aussi une politique de financement des solidarités.

17,3 M

Retraités de droit direct

Fin 2024, tous régimes ; 16,4 millions résident en France.

DREES · 2026

Lecture LPE : les retraites dépendent aussi de l'emploi, des salaires, de la productivité et de la démographie.

1 053 394

Retraités du régime général à l'étranger

Fin 2025 : 6,8 % des retraités de ce régime. Il ne s'agit pas d'un décompte de seuls citoyens français expatriés.

ASSURANCE RETRAITE · 05/2026

Lecture LPE : mesurer les flux sans confondre droits acquis, nationalité et résidence.

4,2 Md€

Pensions versées à l'étranger

Régime général, 2025 : 2,6 % des prestations retraite de ce régime.

ASSURANCE RETRAITE · 05/2026

Lecture LPE : distinguer le droit à pension de l'effet économique d'une consommation réalisée hors du territoire.

Une mesure importante ne fonctionne presque jamais seule.

LPE doit être jugé sur la cohérence de ses chaînes d'exécution, pas sur la quantité de slogans.

EMPLOI



Le plein emploi n'est pas seulement une politique du travail : il élargit la base qui produit et cotise.

RESTE À VIVRE



Le pouvoir d'achat ne se résume pas au salaire affiché. Il dépend des dépenses contraintes.

ÉPARGNE PRODUCTIVE



L'objectif n'est pas de prendre l'épargne, mais de rendre les circuits utiles, volontaires et lisibles.

Une mesure importante ne fonctionne presque jamais seule.

LPE doit être jugé sur la cohérence de ses chaînes d'exécution, pas sur la quantité de slogans.

TERRITOIRES

ACTIVITÉ LOCALE



RECETTES LOCALES



SERVICES + ATTRACTIVITÉ

L'activité, les services et l'attractivité peuvent se renforcer lorsqu'une part des flux reste visible localement.

FAMILLE

LOGEMENT + TEMPS



SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE



NATALITÉ

Une politique familiale dépend du logement, du travail, de la garde, de la santé et de la confiance dans l'avenir.

INDUSTRIE

ÉNERGIE + CRÉDIT



PRODUCTION



EMPLOIS + SOUVERAINETÉ

Une usine ne se décrète pas seule : énergie, compétences, capitaux, matières et débouchés doivent s'aligner.

La V3 remet le système au premier plan.

Une transformation n'est pas une case ministérielle. Elle traverse plusieurs politiques et possède des conditions amont.

POUVOIR DE VIVRE

salaires · logement · énergie · mobilité · alimentation

MESURE FINALE : RESTE À VIVRE RÉEL

PLEIN EMPLOI

production · formation · garde ·

MESURE FINALE : EMPLOIS ET COTISANTS SUPPLÉMENTAIRES

RETRAITES

emploi · salaires · productivité

MESURE FINALE : SOUTENABILITÉ SANS RÉDUIRE LE DÉBAT À L'ÂGE

FAMILLE

logement · temps · revenus · garde

MESURE FINALE : SÉCURISER LE CHOIX D'AVOIR DES ENFANTS

LOGEMENT

construction · vacance · foncier ·

MESURE FINALE : PARCOURS RÉSIDENTIEL PLUS ACCESSIBLE

SERVICES ESSENTIELS

personnels · maillage · prévention · exécution

MESURE FINALE : DROIT EFFECTIVEMENT DISPONIBLE

La V3 remet le système au premier plan.

Une transformation n'est pas une case ministérielle. Elle traverse plusieurs politiques et possède des conditions amont.

SÉCURITÉ / JUSTICE

règle · preuve · moyens · exécution

MESURE FINALE : DÉCISIONS APPLICABLES ET CONTRÔLABLES

INDUSTRIE

énergie · crédit · compétences · matières premières

MESURE FINALE : CHAÎNES PRODUCTIVES COMPLÈTES

ALIMENTATION / RÉPARATION

production · logistique · prix · matières premières

MESURE FINALE : SOUVERAINETÉ MATÉRIELLE ET ALIMENTAIRE

TERRITOIRES

activité · logement · transport · commerce

MESURE FINALE : ATTRACTIVITÉ ET SERVICES DURABLES

NUMÉRIQUE

données · recours humain · cybersécurité · accès

MESURE FINALE : SIMPLIFIER SANS EXCLURE

SOUVERAINETÉ

défense · diplomatie · mer · Outre-mer · industrie

MESURE FINALE : CAPACITÉ D'ACTION CONCRÈTE

Ni alibi, ni angle mort.

LPE ne considère pas que « Bruxelles interdit tout », ni que le droit européen peut être ignoré. Chaque mesure importante doit être classée selon sa marge juridique réelle.



NATIONAL

Le mécanisme relève principalement de la loi française.



EUROPÉEN ENCADRÉ

Possible sous conditions fixées par le droit de l'Union.



NÉGOCIATION / NOTIFICATION

Le projet peut nécessiter une procédure européenne, une autorisation ou une adaptation.



À EXPERTISER

Le principe politique existe, mais sa voie juridique n'est pas encore suffisamment verrouillée.

RÈGLE LPE

Une contrainte européenne n'annule pas une politique : elle détermine sa voie d'exécution. Le PDF doit donc dire ce qui est faisable en droit actuel, ce qui doit être négocié et ce qui reste à expertiser.

Cinq mécanismes LPE face au droit actuel

Ce tableau n'est pas un avis juridique définitif. Il identifie les verrous à traiter avant adoption.

B - européen encadré

TVA 5 % / 20 %

La directive TVA impose notamment un taux normal d'au moins 15 % et encadre les taux réduits. Le couple 20 % / 5 % est compatible en principe, mais la liste exacte des biens au taux réduit doit respecter les catégories autorisées.

DIRECTIVE 2006/112/CE, ART. 96-98

A/D - national + expertise

Affectation territoriale de TVA

La Constitution permet aux collectivités de recevoir tout ou partie du produit d'impositions. La clé exacte d'attribution territoriale, la péréquation et le traitement du commerce à distance doivent être juridiquement et techniquement verrouillés.

CONSTITUTION, ART. 72-2

B - européen encadré

3J/3J

Le droit de l'Union n'impose pas une semaine de cinq jours. Il impose notamment repos et durée maximale moyenne ; le droit français ajoute ses propres plafonds. Le calendrier concret doit respecter ces limites.

DIRECTIVE 2003/88/CE + CODE DU TRAVAIL

B/C - encadré / notification

Fonds Productif souverain

Un investissement public sélectif peut relever des aides d'État. Certains dispositifs peuvent être compatibles ou exemptés ; d'autres doivent être notifiés. La gouvernance et les conditions d'investissement sont donc déterminantes.

TFUE ART. 107 + RGEC

B - européen encadré

Trajectoire budgétaire

Les réformes et investissements doivent être intégrés à la trajectoire budgétaire et structurelle à moyen terme. LPE ne peut pas traiter tout investissement comme une dépense « hors contraintes ».

RÈGLEMENT (UE) 2024/1263

Les mots LPE doivent être compréhensibles sans mode d'emploi.

01 TVA TERRITORIALISÉE

Ce n'est pas une TVA différente selon les régions. LPE propose deux taux nationaux et une affectation explicite du produit entre commune, département, région, État et Fonds Productif.

02 3J/3J

Ce n'est pas « trois jours payés cinq par magie ». C'est une trajectoire expérimentale de trois jours travaillés / trois jours libérés, conditionnée à un test de neutralité productive, sociale et humaine.

03 FONDS PRODUCTIF SOUVERAIN

Ce n'est pas une caisse de subventions générales. L'objectif est de financer des actifs réels - usines, énergie, logement, infrastructures, agriculture - avec sélection, publication et évaluation.

04 RESTE À VIVRE

Ce n'est pas un nouveau revenu. C'est l'indicateur qui additionne revenus et transferts, puis retranche fiscalité directe et dépenses contraintes pour mesurer ce qui reste réellement au ménage.

Le PDF donne les mécanismes. Les fiches du site doivent fournir le chiffrage, les textes juridiques, les scénarios et les résultats.

Un nom de mesure ne remplace jamais sa définition.

La V3 retire l'ambiguïté de quatre notions qui pouvaient être comprises de plusieurs manières.

01 CSIR - contribution sur les rentes amorties

Principe en construction : viser une fraction de rente économique devenue excessive lorsque l'actif qui la produit est considéré comme amorti, sans taxer l'âge, la pension ou la résidence principale. La branche logement est la seule suffisamment esquissée à ce stade. Assiette, seuil, taux, durée d'amortissement, traitement des travaux, transmission et contrôle constitutionnel restent à fixer. Tant que ces paramètres ne sont pas arrêtés, aucune recette CSIR n'est inscrite au chiffrage.

02 Doctrine Peuplice

Ce n'est ni une nouvelle police ni une milice. C'est le nom donné à une doctrine : ordres légaux et traçables, même règle pour tous, protection des agents refusant un ordre illégal, contrôle judiciaire et parlementaire, formation renforcée aux droits fondamentaux et interdiction des discriminations.

03 Réseau volontaire de compétences franco-internationales

La V3 n'utilise plus « passeurs binationaux » comme intitulé public. Le dispositif envisagé serait volontaire, ouvert aux citoyens disposant d'une compétence linguistique, culturelle ou professionnelle utile, binationaux ou non. Il ne confère aucune prérogative diplomatique, ne remplace pas le Quai d'Orsay et exclut tout fichage communautaire.

04 Reconstruction de la santé scolaire

Le terme désigne un ensemble opérationnel : présence médicale et infirmière, dépistage, orientation vers les soins, santé mentale, coordination avec les familles et professionnalisation des AESH. Les ratios d'effectifs, coûts et calendriers doivent être chiffrés avant classement « prête à défendre ».

Ce que la V3 peut déjà inscrire sans inventer un total.

Un chiffrage global n'est crédible que si les bases, les calendriers et les interactions sont compatibles. La V3 publie donc un premier registre budgétaire et laisse explicitement hors total ce qui n'est pas assez défini.

STRUCTURÉ

Fonds Productif souverain

60 à 100 Md€ / 5 ans

Cible d'investissement publiée, soit 12 à 20 Md€ par an en moyenne.

À rapprocher du rendement réel des 4 points de TVA et de la trajectoire budgétaire.

À CHIFFRER

TVA territorialisée

Réaffectation, pas taxe nouvelle

La clé LPE redistribue le produit entre territoires, État et Fonds.

Le rendement par point, les effets de transition et la péréquation ne sont pas consolidés.

EXPÉRIMENTAL

3J/3J

0 € inscrit au total national

Aucun coût national n'est compté avant protocoles sectoriels.

Coût des pilotes, maintien salarial, cotisations, productivité et emplois nets à mesurer.

NON COMPTÉE

CSIR

0 € de recette inscrite

Aucune recette n'est utilisée pour équilibrer le programme.

Assiette, taux et seuils ne sont pas encore définis.

À CHIFFRER

Autres engagements sectoriels

Non consolidés

Ils restent à rattacher à un coût brut, une économie, un investissement ou un redéploiement.

Pas de total artificiel avant ce travail.

Le total final doit être reproductible, pas spectaculaire.

1. BASELINE

Fixer pour chaque mesure la dépense publique actuelle qu'elle remplace, complète ou crée.

2. COÛT BRUT

Calculer le coût avant toute économie future ou effet macroéconomique.

3. FINANCEMENT

Identifier impôt, redéploiement, cotisation, investissement, emprunt ou recette affectée - sans double comptage.

4. INTERACTIONS

Éviter de compter deux fois la même recette, la même économie ou le même emploi dans plusieurs ministères.

5. SCÉNARIOS

Publier central, prudent et stressé ; les effets de croissance ou d'emploi restent des hypothèses, jamais des recettes acquises.

6. SOLDE

Seulement après ces étapes : publier le solde annuel et quinquennal du noyau de programme réellement retenu.

RÈGLE DE PUBLICATION

Tant que ce registre n'est pas complet, LPE ne publie pas un « coût total » fabriqué par addition de montants non comparables.

Un programme robuste doit prévoir ce qu'il fait quand le scénario central ne se réalise pas.

RENDEMENT TVA INFÉRIEUR

Le Fonds Productif est phasé à la baisse ; LPE n'inscrit pas automatiquement la différence en dette. La cible de 60-100 Md€ est révisée au rendement effectivement disponible.

TRAÇAGE TERRITORIAL TROP COMPLEXE

Alternative à expertiser : collecte nationale inchangée puis répartition légale par clés territoriales et péréquation, plutôt que géolocaliser chaque transaction.

OBSTACLE EUROPÉEN SUR UNE AIDE

Adapter le montage aux conditions de marché, à une exemption ou à une notification ; si l'avantage ne peut être rendu compatible, le projet concerné est redessiné ou abandonné.

3J/3J DÉGRADE LA PRODUCTION

Pas de généralisation. Le secteur reste au droit commun ou adopte une autre organisation du temps. Le test sectoriel prime sur l'objectif symbolique.

ÉPARGNE PRODUCTIVE PEU SOUSCRITE

Aucune contrainte sur les épargnants. Le volume d'investissement est ajusté ; les garanties, le rendement et la transparence sont revus avant toute nouvelle offre.

EFFET PERVERS SUR LE LOGEMENT

Si une contribution réduit l'offre locative, bloque les travaux ou renchérit les loyers, ses seuils et son périmètre sont corrigés ; sans correction crédible, elle est suspendue.

Principe : une ligne rouge n'est utile que si elle peut réellement interrompre ou modifier la mesure.

Une TVA nationale, une destination explicite de chaque point.

Objectif : rendre visible où va la recette et relier une partie du financement public à l'échelon territorial, sans créer un taux différent d'une région à l'autre.

5 %

BIENS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

3 pts commune
1 pt département
1 pt région
0 pt État / FPS

20 %

TVA ORDINAIRE

5 pts commune
3 pts département
3 pts région
5 pts État + 4 pts FPS

EXEMPLE SUR 100 € HORS TAXES

Un achat ordinaire de 100 € HT génère 20 € de TVA : 5 € commune, 3 € département, 3 € région, 5 € État central et 4 € Fonds Productif. Un achat vital de 100 € HT génère 5 € de TVA, intégralement affectés aux territoires selon la clé 3 / 1 / 1.

Point à verrouiller : définir techniquement l'origine territoriale du flux, notamment pour plateformes, sièges sociaux et commerce à distance.

La mesure n'est crédible que si cinq verrous sont levés.

01**Périmètre TVA**

La liste des produits à 5 % respecte le droit européen et l'effet prix du passage de certains taux actuels à 20 % est simulé.

02**État central**

La perte de recette centrale est compensée par des missions transférées, des économies identifiées ou une montée en charge compatible avec la trajectoire budgétaire.

03**Péréquation**

Les territoires à forte consommation ne captent pas mécaniquement tout l'avantage : socle vital et fonds de convergence corrigent les écarts.

04**Traçabilité**

Le système sait attribuer les flux sans double comptage, y compris commerce en ligne, chaînes nationales et transactions interterritoriales.

05**Contrôle public**

Une carte publique montre origine, destination, responsable, actif financé et résultat mesurable.

SI UN VERROU ÉCHOUE

LPE doit corriger la clé, ralentir la montée en charge ou renoncer au segment concerné. L'affectation de recettes ne doit jamais être vendue comme une ressource nouvelle : elle redistribue d'abord un flux existant.

Cadre : Constitution art. 72-2 ; directive TVA 2006/112/CE art. 96-98. Statut LPE : mécanisme structuré, chiffrage consolidé restant.

Une expérimentation conditionnée par la preuve, pas une bascule nationale immédiate.

Le principe LPE est « trois jours travaillés / trois jours libérés ». La durée quotidienne, les secteurs et les rotations ne sont pas uniformes : ils doivent être compatibles avec le droit du travail et validés par expérimentation.

1

EXPÉRIMENTER

Métiers pénibles et activités compatibles en priorité.

2

MESURER

Production, coût unitaire, prix, salaires, cotisations, santé, charge réelle, PME.

3

VALIDER

Extension seulement si le test de neutralité est concluant.

4

CORRIGER / ARRÊTER

Si la productivité, la santé ou les comptes se dégradent.

Le maintien salarial n'est validé que si l'organisation démontre sa soutenabilité ; aucune baisse de salaire n'est présentée comme contrepartie automatique.

Ce qui doit être vrai pour que le 3J/3J fonctionne.

PRODUCTION

La réorganisation, la technologie ou une équipe supplémentaire maintiennent la production et la qualité sans inflation artificielle.

SALAIRES & COTISATIONS

Le salaire nominal et les droits sociaux sont préservés dans les dispositifs validés ; le financement ne repose pas sur une dette publique permanente.

SANTÉ

La baisse du temps ne se transforme pas en intensification, heures invisibles ou objectifs irréalistes.

PME

Les grands groupes ne doivent pas aspirer les salariés des petites entreprises du bassin ; accompagnement et remplacement doivent être prévus.

DROIT

La rotation respecte les plafonds français et européens : repos quotidien, repos hebdomadaire et durées maximales.

EMPLOI

L'expérimentation mesure réellement les créations d'emplois nettes, et pas seulement les changements de planning.

LIGNE ROUGE

Si le test montre hausse durable des coûts, baisse de production, intensification du travail ou fragilisation des PME, la formule est corrigée ou abandonnée dans le secteur concerné.

Cadre : directive 2003/88/CE ; Code du travail L3121-18, L3121-20, L3131-1 et L3132-2. Statut LPE : expérimentation structurée, protocole sectoriel à finaliser.

Financer des actifs réels, pas baptiser toute dépense « investissement ».

Cible politique actuelle : 60 à 100 Md€ sur cinq ans pour des actifs productifs et stratégiques. La cible n'est crédible que si son financement, sa gouvernance et son traitement européen sont explicités.

SOURCE DE FINANCEMENT PRÉVUE DANS LE SOCLE BUDGÉTAIRE

4 points de TVA ordinaire

Dans la clé LPE à 20 %, quatre points sont affectés au Fonds. Leur rendement net, la transition avec les recettes actuelles et la cohérence avec la cible de 60 à 100 Md€ doivent être réconciliés avant validation budgétaire.

CE QUE LE FONDS PEUT FINANCER

USINES

ÉNERGIE

LOGEMENT

PORTS

HÔPITAUX

ÉCOLES

AGRICULTURE

CHAÎNES PRODUCTIVES

Le Fonds doit sélectionner des actifs mesurables ; il ne remplace pas les budgets courants des ministères.

Le vrai risque n'est pas seulement financier : c'est la mauvaise allocation du capital.

ADDITIONNALITÉ

Le Fonds finance ce que le marché ne finance pas suffisamment ou ce qui répond à une priorité stratégique clairement démontrée.

SÉLECTION

Chaque projet publie coût, actif créé, calendrier, responsable, dépendances, indicateurs et scénario d'échec.

GOUVERNANCE

Conflits d'intérêts, sélection politique et rentes doivent être empêchés par des règles indépendantes et un audit public.

AIDES D'ÉTAT

Un avantage sélectif peut relever de l'article 107 TFUE. Selon le montage : conditions de marché, exemption par catégorie ou notification à la Commission.

COMPTABILITÉ PUBLIQUE

LPE ne présume pas qu'un investissement est neutre pour le déficit. Le traitement comptable et la trajectoire de dépense doivent être expertisés projet par projet.

INDICATEURS DE SUCCÈS

Actifs livrés, capacités créées, emplois durables, dépendances réduites, rendement financier lorsqu'il existe, coût budgétaire net et résultats territoriaux.

Cadre : TFUE art. 107 ; règlement général d'exemption 651/2014 ; règlement (UE) 2024/1263. Statut LPE : cible et mécanisme structurés, gouvernance et chiffrage net à verrouiller.

La méthode ne vaut que si elle accepte aussi la possibilité d'échouer.

Les trois démonstrations précédentes ne prétendent pas clore le débat. Elles montrent la règle que LPE impose désormais à toute mesure prioritaire.

01 Quel problème précis corrige-t-elle ?

02 Quel mécanisme transforme réellement la situation ?

03 Qui finance et quel flux est déplacé ou créé ?

04 Qui exécute et dans quel calendrier ?

05 Quelles contraintes françaises et européennes ?

06 Qu'est-ce qui doit être vrai pour réussir ?

07 Qu'est-ce qui nous ferait corriger ou abandonner ?

08 Quel résultat permet au citoyen de vérifier ?

Une promesse est politique. Une exécution est vérifiable.

Le site doit ouvrir la preuve complète pour chaque engagement prioritaire.

Les transformations avant les leviers.

Le nombre n'est pas l'objectif. Chaque transformation regroupe plusieurs engagements et les mesures qui les rendent possibles.

01 **Rendre du pouvoir de vivre**

MINISTÈRES 01 • 07 • 16 • 17

Agir sur le salaire, mais aussi sur le logement, l'énergie, la mobilité, l'alimentation et les dépenses vitales.

02 **Remettre la France au travail**

MINISTÈRES 10 • 15 • 18

Élargir la base qui produit, cotise et finance les solidarités ; tester les organisations nouvelles sans imposer un modèle aveugle.

03 **Garantir les retraites dans la durée**

MINISTÈRES 10 • 11 • 13 • 20

Relier emploi, salaires, productivité, démographie, autonomie et circulation du capital plutôt que réduire le débat au seul âge de départ.

04 **Permettre de construire une famille**

MINISTÈRES 08 • 09 • 11 • 16

Réduire le coût économique, matériel et temporel de la parentalité, sans dissocier famille, logement, santé, école et travail.

Les transformations avant les leviers.

Le nombre n'est pas l'objectif. Chaque transformation regroupe plusieurs engagements et les mesures qui les rendent possibles.

05 Se loger et transmettre

MINISTÈRES 01 · 16 · 20

Produire, amortir, remettre la vacance en mouvement, protéger l'usage et reconstruire les parcours résidentiels.

06 Réparer les services essentiels

MINISTÈRES 08 · 09 · 12

Passer du droit annoncé au droit réellement exécuté pour l'école, la santé et le handicap.

07 Rendre la loi applicable

MINISTÈRES 03 · 04

Sécurité, justice, recours et exemplarité : une règle lisible, contrôlable et la même exigence pour tous.

08 Refabriquer en France

MINISTÈRES 01 · 15 · 19

Relier énergie, industrie, matières, compétences, financement et bassins productifs.

Les transformations avant les leviers.

Le nombre n'est pas l'objectif. Chaque transformation regroupe plusieurs engagements et les mesures qui les rendent possibles.

09 Nourrir et réparer plutôt que jeter

MINISTÈRES 17 · 18 · 19

Protéger le producteur et le consommateur tout en reconstruisant réparation, réemploi et souveraineté matérielle.

10 Reconstruire les territoires

MINISTÈRES 01 · 03 · 07 · 18 · 20

Logement, mobilité, commerces, patrimoine, tourisme et recettes locales dans un même mouvement.

11 Reprendre la maîtrise numérique

MINISTÈRES 02 · 07 · 14

Simplifier sans abandonner le recours humain, la protection des données, la responsabilité et l'accès de tous.

12 Défendre la France et ses espaces

MINISTÈRES 05 · 06 · 21

Défense, diplomatie, mer, pêche et Outre-mer dans une logique de souveraineté utile et de présence concrète.

La profondeur du projet

Chaque ministère conserve trois engagements repères dans cette version synthétique. Le site ouvre ensuite la base complète et les liens entre mesures.

- | | |
|--|---|
|  01 Budget, fiscalité & investissement |  12 Handicap |
|  02 Numérique & simplification |  13 Retraites & autonomie |
|  03 Intérieur & sécurité |  14 Culture, information, jeunesse & sports |
|  04 Justice |  15 Industrie & énergie |
|  05 Armée & défense |  16 Logement & patrimoine résidentiel |
|  06 Affaires étrangères |  17 Agriculture & alimentation |
|  07 Communications & mobilités |  18 Commerce, artisanat & PME |
|  08 Éducation |  19 Écologie productive & recyclage |
|  09 Santé |  20 Patrimoine, tourisme & territoires |
|  10 Travail & plein emploi |  21 Mer, pêches & Outre-mer |
|  11 Famille & naissances | |

ENGAGEMENTS REPÈRES - FORMULATION TECHNIQUE

Budget, fiscalité & investissement

Le PDF privilégie une formulation descriptive. Les slogans et arguments de campagne restent secondaires par rapport au mécanisme.

REPÈRE 1

Affectation territoriale du produit de la TVA

Simplifier la TVA autour de deux taux : 5 % pour les produits de première nécessité et 20 % pour le reste. La TVA à 5 % est intégralement territoriale.

01-001 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 2

Protection de la résidence principale et correction des rentes immobilières bloquantes

Distinguer la propriété utile de la rente bloquante et organiser une contribution raisonnable sur les biens qui bloquent l'intérêt général.

01-012 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 3

Conditionnement des fonds publics au respect de la non-discrimination

Inscrire une clause anti-discrimination dans tout financement, marché public, aide ou organisme soutenu par la puissance publique.

01-027 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

ENGAGEMENTS REPÈRES - FORMULATION TECHNIQUE

Numérique & simplification

Le PDF privilégie une formulation descriptive. Les slogans et arguments de campagne restent secondaires par rapport au mécanisme.

REPÈRE 1

IA d'accompagnement avec recours humain

LPE ne dit pas "non à l'IA", mais pose une ligne rouge absolue: aucune décision publique individuelle (qui touche à un droit, un emploi, une allocation, une orientation) ne peut être prise par une machine. L'IA est un outil d'aide, pas un juge.

02-P1 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 2

Coffre numérique citoyen limité et contrôlé

Il propose une simplification (ne plus fournir dix fois les mêmes papiers), mais l'encadre de manière stricte pour rassurer l'opinion: Expérimentation et débat: Pas de généralisation sans preuve et sans débat citoyen. Limité au départ: Seulement des documents administratifs simples, pas de données de santé ou sensibles.

02-P2 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 3

Filière française du jeu vidéo et univers numérique

Elle sort du cadre technocratique et administratif pour toucher à la culture, à l'identité et à l'économie de demain. L'idée n'est pas seulement de protéger nos données, mais de produire nos propres imaginaires.

02-P3 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

ENGAGEMENTS REPÈRES - FORMULATION TECHNIQUE

Intérieur & sécurité

Le PDF privilégie une formulation descriptive. Les slogans et arguments de campagne restent secondaires par rapport au mécanisme.

REPÈRE 1

Doctrine Peuplice : force publique sous contrôle du droit

LPE ne dit pas "plus de police", il dit "une police différente". La doctrine "Peuplice" (police du peuple) n'est pas une milice, mais le principe d'une force publique libérée des consignes politiques variables, mieux formée, mieux protégée, et qui applique les mêmes règles à tous, en commençant par les puissants.

03-P1 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 2

Vidéoprotection ciblée et encadrée

LPE accepte les outils technologiques modernes (caméras, IA), mais les encadre avec une rigueur inédite pour répondre à la crainte du "Big Brother". L'IA ne décide pas, elle alerte.

03-P2 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 3

Gestion mutualisée des services pour petites communes

Elle répond à la peur de la disparition des communes. LPE ne supprime pas les villages (ils gardent leur maire, leur nom, leurs traditions).

03-P3 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

ENGAGEMENTS REPÈRES - FORMULATION TECHNIQUE

Justice

Le PDF privilégie une formulation descriptive. Les slogans et arguments de campagne restent secondaires par rapport au mécanisme.

REPÈRE 1

Prison active et temps de détention utile

La prison n'est plus un simple lieu d'enfermement, mais un lieu d'ordre et d'utilité. Tout détenu apte doit contribuer par une activité (travail, formation, tri, réparation).

04-P1 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 2

Restructuration encadrée des amendes devenues destructrices

Elle répond à une absurdité criante: une amende peut être une brouille pour un riche et une catastrophe pour une famille pauvre. LPE propose de convertir ou d'effacer (sous conditions strictes) les amendes et dettes pénales qui sont devenues un fardeau destructeur pour des personnes de bonne foi.

04-P2 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 3

Compatibilité du casier avec l'exercice d'autorités publiques

Le principe "Casier incompatible, fonction impossible" signifie que l'on ne peut pas exercer certaines fonctions publiques sensibles (juge, policier, enseignant, gestionnaire de fonds publics) si l'on a été condamné pour des faits graves. Cela ne signifie pas une exclusion à vie, car un mécanisme de réhabilitation est prévu.

04-P3 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

ENGAGEMENTS REPÈRES - FORMULATION TECHNIQUE

Armée & défense

Le PDF privilégie une formulation descriptive. Les slogans et arguments de campagne restent secondaires par rapport au mécanisme.

REPÈRE 1

Capacités militaires disponibles à horizon 2035

La France a une armée technologiquement avancée, mais qui manque de profondeur (stocks, munitions, pièces de rechange) et de disponibilité. Le plan "Puissance disponible" est un programme massif pour reconstruire la capacité à tenir dans la durée.

05-P1 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 2

Service national structurant

LPE ne propose pas un service militaire obligatoire (qui militariserait la société), mais un service civique, sanitaire, numérique et sportif de plusieurs semaines pour tous les jeunes (filles et garçons). L'objectif est de relever la jeunesse en lui donnant des compétences utiles (secours, cyber, lecture, orientation) et en détectant les fractures sociales (illettrisme, décrochage).

05-P2 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 3

Doctrine d'exportation responsable

LPE instaure un moratoire sur les nouveaux contrats offensifs problématiques (missiles, drones armés, artillerie) et une commission parlementaire de contrôle. L'idée n'est pas de casser l'industrie (les contrats signés sont respectés, et les refus sont compensés par des commandes nationales), mais de réorienter l'exportation vers la protection, la défense et le secours.

05-P3 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

ENGAGEMENTS REPÈRES - FORMULATION TECHNIQUE

Affaires étrangères

Le PDF privilégie une formulation descriptive. Les slogans et arguments de campagne restent secondaires par rapport au mécanisme.

REPÈRE 1

Plan Palestine : aide humanitaire et cadre diplomatique

La France ne se contente plus de condamner les exactions, elle organise des actes de solidarité humaine: soins, eau, énergie, protection des enfants, accueil temporaire de blessés. C'est le premier test de la doctrine "intérêt clair / principes clairs".

06-P1 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 2

Distinction entre aide vitale et co-développement

LPE distingue clairement deux choses: l'aide vitale (inconditionnelle, elle sauve des vies) et le co-développement long terme (contractualisé, audité et bénéfique aux deux parties). Cette mesure rend la générosité acceptable parce qu'elle est lisible: le peuple sait ce qui est de l'ordre de l'urgence humanitaire et ce qui est de l'ordre d'un partenariat économique utile.

06-P2 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 3

Réseau volontaire de compétences franco-internationales

Pendant trop longtemps, les binationaux ont été suspectés ou instrumentalisés. LPE transforme cette double culture en force diplomatique volontaire.

06-P3 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

ENGAGEMENTS REPÈRES - FORMULATION TECHNIQUE

Communications & mobilités

Le PDF privilégie une formulation descriptive. Les slogans et arguments de campagne restent secondaires par rapport au mécanisme.

REPÈRE 1

Preuve d'usage des cartes de couverture

Pendant des années, la France s'est contentée de cartes de couverture officielles qui affirmaient que les territoires étaient connectés, alors que les habitants savaient que ça ne marchait pas. LPE instaure une obligation de résultat: une infrastructure n'est réussie que si elle fonctionne réellement pour ceux qui en ont besoin.

07-P1 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 2

Minibus territoriaux multi-usages

Elle répond à une réalité brutale: des millions de Français (personnes âgées, jeunes sans permis, habitants de zones rurales, patients) sont assignés à résidence faute de transport. Le minibus territorial n'est pas une solution spectaculaire, mais une brique simple, rapide et utile qui peut changer une vie: permettre à un ancien d'aller chez le médecin, à un jeune de rejoindre sa formation, à un travailleur de garder son emploi.

07-P2 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 3

Permanences numériques avec accompagnement humain

LPE refuse de choisir entre modernité et humanité. Elle impose que tout service public essentiel conserve une solution humaine et crée des permanences numériques avec accompagnement réel.

07-P3 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

ENGAGEMENTS REPÈRES - FORMULATION TECHNIQUE

Éducation

Le PDF privilégie une formulation descriptive. Les slogans et arguments de campagne restent secondaires par rapport au mécanisme.

REPÈRE 1

Garantie nationale des fondamentaux

L'école française a trop longtemps fait passer les élèves de classe en classe sans s'assurer qu'ils maîtrisaient les bases (lecture, écriture, calcul). LPE instaure une obligation de résultat: toute lacune fondamentale doit déclencher un plan de consolidation réel avec un responsable, un calendrier et une date de réévaluation.

08-P1 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 2

Santé scolaire et professionnalisation des AESH

Des millions d'enfants arrivent à l'école avec des troubles non repérés (langage, vision, audition, sommeil, santé mentale) qui les empêchent d'apprendre. LPE ne demande plus à l'enseignant d'être médecin, psychologue ou éducateur spécialisé.

08-P2 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 3

Revalorisation des enseignants et certification commune

LPE fixe un objectif politique clair: porter la rémunération de début de carrière autour de deux fois le SMIC net. Mais cette revalorisation n'est pas un cadeau; elle s'accompagne d'une exigence professionnelle commune: une certification qui garantit que chaque enseignant maîtrise l'ensemble du cursus, les fondamentaux, la gestion de classe, le handicap et la continuité éducative.

08-P3 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

ENGAGEMENTS REPÈRES - FORMULATION TECHNIQUE

Santé

Le PDF privilégie une formulation descriptive. Les slogans et arguments de campagne restent secondaires par rapport au mécanisme.

REPÈRE 1

Référent de santé universel

Le système de santé français est devenu un labyrinthe pour des millions de personnes qui n'ont plus de médecin traitant. LPE ne promet pas un médecin dans chaque commune du jour au lendemain, mais elle garantit une porte d'entrée identifiable pour chaque citoyen.

09-P1 · FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 2

Libération du temps médical

Les médecins passent une part excessive de leur temps à des tâches administratives (secrétariat, coordination, paperasse) qui pourraient être assurées par d'autres professionnels. LPE crée des secrétariats mutualisés, renforce le rôle des infirmiers référents et des pharmaciens de parcours, et développe les pratiques avancées.

09-P2 · FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 3

Prévention et transport sanitaire effectifs

Une campagne de prévention est inutile si le patient ne peut pas se rendre au rendez-vous (pas de transport, pas de médecin disponible). LPE exige que la prévention soit réellement exécutée: invitation + rendez-vous + transport + suivi du résultat.

09-P3 · FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

ENGAGEMENTS REPÈRES - FORMULATION TECHNIQUE

Travail & plein emploi

Le PDF privilégie une formulation descriptive. Les slogans et arguments de campagne restent secondaires par rapport au mécanisme.

REPÈRE 1

Trajectoire 3J/3J et test de neutralité

LPE ne promet pas trois jours payés cinq par magie. Il promet une trajectoire conditionnée par la preuve.

10-P1 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 2

Recrutement explicable et recours humain

Des millions de CV sont rejetés par des machines sans explication, souvent sur des critères biaisés (nom, adresse, âge). LPE instaure un droit à l'information et à la contestation: si vous êtes rejeté par un algorithme, vous pouvez demander un réexamen humain réel.

10-P2 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 3

Protection des PME face aux réorganisations des grands groupes

Le 3J/3J pourrait profiter aux grands groupes qui ont les moyens de se réorganiser, au détriment des PME qui perdraient leurs salariés. LPE protège les PME avec un guichet unique, des financements et des services de remplacement.

10-P3 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

ENGAGEMENTS REPÈRES - FORMULATION TECHNIQUE

Famille & naissances

Le PDF privilégie une formulation descriptive. Les slogans et arguments de campagne restent secondaires par rapport au mécanisme.

REPÈRE 1

Bouclier parental de 0 à 3 ans

Elle répond à une réalité brutale: pour des millions de Français, avoir un enfant, c'est accepter une chute de revenu, une mise en danger de sa carrière et des années de stress. Le Bouclier n'est pas une "prime à la naissance", c'est une sécurisation du revenu, du temps et de l'emploi pendant les trois premières années.

11-P1 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 2

Prévention avant la rupture familiale

Le système français intervient trop souvent après la crise familiale (placement, ASE). LPE propose une échelle graduée d'intervention: information, aide matérielle, soin, soutien à domicile, action éducative, et enfin placement seulement si la sécurité l'exige.

11-P2 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 3

Responsabilité parentale et protection des victimes

Elle répond à une double injustice: l'abandon d'un parent (qui laisse l'autre parent et la collectivité tout porter) ET la violence conjugale ou familiale. LPE distingue quatre notions strictement séparées: la filiation (le lien juridique), la contribution financière (la pension), l'autorité parentale, et le droit de contact.

11-P3 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

ENGAGEMENTS REPÈRES - FORMULATION TECHNIQUE

Handicap

Le PDF privilégie une formulation descriptive. Les slogans et arguments de campagne restent secondaires par rapport au mécanisme.

REPÈRE 1

Exécution immédiate des droits reconnus

Cette mesure attaque le cœur de l'humiliation administrative. Elle brise la distinction entre le droit théorique et le droit effectif.

12-P1 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 2

Fin des renouvellements pour les handicaps irréversibles

Le projet distingue la réalité du handicap (définitive) du niveau d'aide (évolutif). Le droit de base devient durable, seule la compensation (aide humaine, équipement, logement) reste adaptable si les besoins changent.

12-P2 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 3

Droit effectif au répit

Cette mesure reconnaît que l'aidant est l'infrastructure invisible du système et que sa santé est une condition sine qua non de la tenue du système. Elle sort le répit de la déclaration d'intention (un congé dans la loi) pour en faire une offre territoriale concrète: professionnels à domicile, accueil temporaire, séjours adaptés, relais de nuit, accueil de jour, solutions d'urgence.

12-P3 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

ENGAGEMENTS REPÈRES - FORMULATION TECHNIQUE

Retraites & autonomie

Le PDF privilégie une formulation descriptive. Les slogans et arguments de campagne restent secondaires par rapport au mécanisme.

REPÈRE 1

Bouclier retraite

Cette mesure change fondamentalement la définition de la protection. Elle ne regarde plus le montant brut de la pension, mais ce qu'il reste après les charges essentielles: loyer, mutuelle, énergie, soins, dépendance.

13-P1 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 2

CSIR : contribution sur les rentes amorties - mécanisme à définir

Elle ne touche pas les retraités modestes, ne touche pas la résidence principale, ne touche pas les petits propriétaires de bonne foi. Elle vise la fraction abusive des rentes économiques après amortissement complet.

13-P2 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 3

Campus-Dignité

Les Campus-Dignité ne sont ni des résidences de luxe, ni des ghettos pour vieux, ni des EHPAD rebaptisés. Ce sont des lieux territoriaux combinant logements adaptés, restauration, prévention, présence infirmière, coordination médicale, activités, jardins, transport, accueil familial, répit, formation et transmission.

13-P3 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

ENGAGEMENTS REPÈRES - FORMULATION TECHNIQUE

Culture, information, jeunesse & sports

Le Plan privilégie une formulation descriptive. Les slogans et arguments de campagne restent secondaires par rapport au mécanisme.

REPÈRE 1

Garantie culturelle annuelle pour chaque enfant

Cette mesure change fondamentalement la conception de l'accès à la culture. Elle ne se contente pas d'ouvrir des portes théoriques, elle organise une rencontre réelle entre chaque enfant et le patrimoine, la création ou les savoir-faire français.

14-P1 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 2

Protection des mineurs par conception

Cette mesure est une rupture philosophique majeure dans la protection de l'enfance à l'ère numérique. Elle refuse deux écueils: l'abandon des enfants face aux mécanismes de captation des plateformes ET la surveillance généralisée de tous les citoyens au nom de la protection.

14-P2 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 3

Transparence complète des aides publiques

Cette mesure est la clé de voûte de la réforme. Elle brise l'opacité qui nourrit deux soupçons opposés: l'abandon général de la culture et le système réservé à quelques réseaux permanents.

14-P3 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

ENGAGEMENTS REPÈRES - FORMULATION TECHNIQUE

Industrie & énergie

Le PDF privilégie une formulation descriptive. Les slogans et arguments de campagne restent secondaires par rapport au mécanisme.

REPÈRE 1

Contrat d'électricité productive

Cette mesure est le cœur de la stratégie énergétique. Elle sort l'électricité du statut de simple marchandise pour en faire un levier de souveraineté productive.

15-P1 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 2

Doctrine France durable

Cette mesure est une rupture avec le modèle du jetable qui a dominé les dernières décennies. La France ne peut pas concurrencer les économies du monde entier sur le prix le plus bas et le produit le plus jetable.

15-P2 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 3

Retour territorial des investissements productifs

Cette mesure est la clé de la réconciliation entre l'industrie et les territoires. Pendant des décennies, les territoires ont accueilli des usines, supporté les nuisances, formé les salariés, construit les infrastructures, puis ont vu les emplois partir et les friches rester.

15-P3 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

ENGAGEMENTS REPÈRES - FORMULATION TECHNIQUE

Logement & patrimoine résidentiel

Le PDF privilégie une formulation descriptive. Les slogans et arguments de campagne restent secondaires par rapport au mécanisme.

REPÈRE 1

Contribution logement passif et parc de loyers dégressifs

Cette mesure est le moteur de toute la réforme. Elle crée un patrimoine résidentiel national financé par une contribution des employeurs (hypothèse de 12€ par jour travaillé, dégressive jusqu'à 5€).

16-P1 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 2

Plan Propriété populaire

Cette mesure est une rupture historique avec le modèle HLM. Elle permet aux occupants de logements sociaux réellement amortis d'accéder à la propriété selon un prix social patrimonial (pouvant descendre à 5-10% de la valeur de marché).

16-P2 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 3

CSIR logement : correction des rentes amorties - mécanisme à définir

Cette mesure est le pendant fiscal de la construction. Elle corrige les excédents locatifs abusifs des biens totalement amortis, sans toucher à la résidence principale, aux petits propriétaires honnêtes, aux logements récents et aux investissements encore réellement financés.

16-P3 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

ENGAGEMENTS REPÈRES - FORMULATION TECHNIQUE

Agriculture & alimentation

Le PDF privilégie une formulation descriptive. Les slogans et arguments de campagne restent secondaires par rapport au mécanisme.

REPÈRE 1

Bouclier alimentaire français

Cette mesure est la plus concrète et la plus visible pour le consommateur. Elle crée un panier de légumes français de saison à 2 euros maximum par kilogramme dans un réseau conventionné.

17-P1 · FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 2

Continuité nourricière

Cette mesure est une rupture anthropologique. Elle cesse de considérer l'agriculteur comme un simple fournisseur placé au début d'une chaîne industrielle.

17-P2 · FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 3

Désendettement agricole et protection de la terre

Cette mesure attaque le cœur de la fragilité agricole: la dette et l'hypothèque foncière. Trop d'exploitations viables sont menacées parce qu'un équipement indispensable a été financé par une hypothèque sur la terre familiale.

17-P3 · FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

ENGAGEMENTS REPÈRES - FORMULATION TECHNIQUE

Commerce, artisanat & PME

Le PDF privilégie une formulation descriptive. Les slogans et arguments de campagne restent secondaires par rapport au mécanisme.

REPÈRE 1

Loyer de relance et remise en activité des locaux

Cette mesure est le moteur de la revitalisation territoriale. Elle ne se contente pas de constater la vacance, elle propose une solution opérationnelle: le loyer de relance, avec une trajectoire progressive (25 % du loyer de référence la première année, puis 40 %, 60 %, 80 %, jusqu'à convergence en cinquième année).

18-P1 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 2

Bon d'échange circulaire et réemploi

Cette mesure est une rupture avec la logique du jetable. Elle crée un circuit de seconde vie pour les objets du quotidien: le citoyen rapporte un objet dans un point agréé, il est évalué selon quatre catégories (réutilisable immédiatement, réparable, matière valorisable, non valorisable), et seul un objet disposant d'une utilité réelle ouvre droit à un bon d'achat.

18-P2 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 3

Responsabilité graduée des plateformes et transparence des prix

Cette mesure rééquilibre le rapport de force entre les plateformes dominantes et les commerces de proximité. Elle établit une responsabilité graduée: plus une plateforme maîtrise la transaction (sélection des vendeurs, paiement, classement, commission, stockage, retours, livraison, marque), plus sa responsabilité augmente.

18-P3 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

ENGAGEMENTS REPÈRES - FORMULATION TECHNIQUE

Écologie productive & recyclage

Le PDF privilégie une formulation descriptive. Les slogans et arguments de campagne restent secondaires par rapport au mécanisme.

REPÈRE 1

Plan Seconde Vie France et passeport matière

Cette mesure est la colonne vertébrale de toute la réforme. Elle transforme les déchets, les objets inutilisés, les matériaux de chantier, les invendus, les friches et les stocks publics dormants en ressources nationales.

19-P1 · FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 2

Droit matériel à la réparation

Cette mesure est une rupture avec l'obsolescence organisée. Elle ne se contente pas d'un droit théorique à la réparation; elle agit sur la disponibilité réelle des pièces, leur prix proportionné, l'accès aux informations de démontage, la standardisation, le remplacement des batteries, les blocages logiciels et les pratiques rendant volontairement la réparation impossible.

19-P2 · FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 3

Traçabilité des flux sur les plateformes

Cette mesure rééquilibre le rapport de force entre les plateformes dominantes et l'intérêt général. Elle impose aux grandes plateformes une responsabilité réelle sur l'identité des vendeurs, la conformité des produits, la reprise, les emballages, les retours, les destructions, les contributions environnementales, la traçabilité minimale et le retrait rapide des produits dangereux.

19-P3 · FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

ENGAGEMENTS REPÈRES - FORMULATION TECHNIQUE

Patrimoine, tourisme & territoires

Le PDF privilégie une formulation descriptive. Les slogans et arguments de campagne restent secondaires par rapport au mécanisme.

REPÈRE 1

Cartographie du patrimoine vivant et revitalisation des centres anciens

Cette mesure change fondamentalement la conception du patrimoine. Elle ne se contente pas de protéger des monuments isolés, elle identifie les ressources, les besoins et les usages possibles de chaque territoire: logements vacants, bâtiments publics inutilisés, commerces fermés, ateliers disponibles, artisans présents ou manquants, paysages menacés, flux touristiques, capacités d'accueil scolaire, mobilités, besoins des habitants et potentiel de réhabilitation.

20-P1 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 2

Tourisme diffus et protection de l'habitant permanent

Cette mesure est une rupture avec la concentration touristique actuelle (80 % de l'activité sur 20 % du territoire). Elle organise des circuits reliant plusieurs communes, paysages, marchés, artisans, lieux de mémoire, exploitations agricoles, ports, musées, hébergements et restaurants.

20-P2 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 3

Fonds patrimoine-retraites

Cette mesure est une innovation majeure. Elle crée un Fonds Patrimoine-Retraites alimenté par des ressources ciblées: part de certaines concessions touristiques, contributions sur les locations de courte durée dans les zones les plus rentables, fraction de billetteries publiques, mécénat fléché, revenus d'actifs patrimoniaux réhabilités et récupération d'une partie des plus-values directement créées par un investissement public massif.

20-P3 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

ENGAGEMENTS REPÈRES - FORMULATION TECHNIQUE

Mer, pêches & Outre-mer

Le PDF privilégie une formulation descriptive. Les slogans et arguments de campagne restent secondaires par rapport au mécanisme.

REPÈRE 1

Trajectoire de progression maritime

Cette mesure change fondamentalement l'objectif de la politique maritime. L'objectif de progression (pouvant tendre vers $\times 10$) n'est pas une multiplication aveugle des captures sauvages.

21-P1 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 2

Ports froids et transformation locale

Cette mesure est la clé de la conservation de la valeur. Aujourd'hui, une grande partie des produits débarqués en France repart sans avoir été transformée, laissant la valeur ajoutée ailleurs.

21-P2 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

REPÈRE 3

Souveraineté ultramarine et lutte contre la vie chère

Cette mesure est une rupture avec la logique de compensation qui a trop longtemps caractérisé les politiques ultramarines. Les Outre-mer ne sont plus considérés comme de simples territoires à aider; ils deviennent des bases de surveillance, des centres de recherche, des territoires de production, des plateformes de transformation, des écoles maritimes, des ports régionaux, des centres de maintenance, des pôles de construction et de réparation, des marchés de consommation prioritaire et des acteurs directs de la dip

21-P3 • FICHE DÉTAILLÉE SUR LE SITE

904 n'est ni un score, ni 904 promesses autonomes.

La base actuelle mélange engagements, leviers, garanties, dispositifs de contrôle et éléments complémentaires. Des mécanismes transversaux peuvent apparaître dans plusieurs ministères. La V3 assume cette limite et fixe une règle de nettoyage.

UNE MESURE CANONIQUE

Un mécanisme transversal reçoit un identifiant principal. Les autres ministères pointent vers lui au lieu de le compter de nouveau.

DES LIENS, PAS DES DOUBLONS

Exemple : la responsabilité des plateformes peut concerner commerce, écologie et numérique, sans devenir trois politiques contradictoires.

ENGAGEMENT / LEVIER / GARANTIE

Le type est affiché. Une garantie de contrôle n'est pas comptée comme une promesse présidentielle supplémentaire.

CONTRADICTIONS À SIGNALER

Lorsque deux fiches imposent des conditions incompatibles, la base doit les marquer avant publication - pas choisir silencieusement la version la plus avantageuse.

PROGRAMME PUBLIC RESTREINT

Le PDF défend des transformations et des engagements repères. La base exhaustive sert à expliquer les moyens et les dépendances.

CONSÉQUENCE

Le nombre public de mesures pourra diminuer à mesure que la base devient plus propre. Ce sera un progrès de lisibilité, pas une perte de contenu.

Ne pas confondre « publiée » et « prête ».

Le programme complet contient 904 mesures et leviers référencés. Leur niveau de détail est variable. La version publique sélectionne des engagements repères, tandis que le site affiche un niveau de maturité calculé à partir des champs réellement renseignés.

01 Proposition publiée

Le principe est référencé dans la base. Le dossier d'exécution reste à structurer.

02 À compléter

Un mécanisme est décrit, mais les éléments techniques restent incomplets.

03 Structurée

Le mécanisme et plusieurs verrous d'exécution sont renseignés.

04 Très avancée

La plupart des éléments d'exécution sont renseignés.

05 Prête à défendre

Mécanisme, financement, calendrier, contrôle et indicateurs sont renseignés.

RÈGLE

Le nombre de mesures n'est jamais un objectif en soi. Une grande mesure peut s'appuyer sur dix leviers complémentaires sans devenir onze promesses à défendre.

Sources statistiques et juridiques de cette édition

Les sources sont datées et cliquables. Les pages juridiques indiquent un cadre de travail, pas un avis de conformité définitif.

Insee · 28/07/2026

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/9031846>

Banque de France · 21/05/2026

<https://www.banque-france.fr/fr/statistiques/epargne/epargne-des-menages-2025-q4>

Insee · 24/03/2026

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/8907443>

Insee · 25/06/2026

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/9010340>

Insee · 29/05/2026

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/8997691>

Insee · 09/07/2026

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/9019316>

Insee · 13/05/2026

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/8989990>

DREES · 2026

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/communiqu-de-presse-jeux-de-donnees/jeux-de-donnees/effectifs-de-retraites-et-montants-des>

Assurance retraite · 05/2026

<https://www.statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr/retraites-resident-ou-nes-a-l-etranger-2025/>

Constitution française - article 3

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000019240995/

Constitution française - article 72-2

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006527594/

Directive TVA 2006/112/CE - version consolidée

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:02006L0112-20250414>

Directive 2003/88/CE - temps de travail

<https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2003/88/oj>

Code du travail - durée quotidienne, art. L3121-18

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000033020428/

Code du travail - durée hebdomadaire, art. L3121-20

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006195764/

Code du travail - repos quotidien, art. L3131-1

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033020918/

TFUE - article 107, aides d'État

https://eur-lex.europa.eu/eli/treaty/tfeu_2016/art_107/oj?locale=fr

Règlement général d'exemption 651/2014

<https://eur-lex.europa.eu/eng/legal-content/summary/general-block-exemption-regulation.html>

Règlement (UE) 2024/1263 - gouvernance budgétaire

<https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2024/1263/oj?locale=fr>



Vous n'avez pas besoin de croire LPE.
Vous devez pouvoir comprendre son raisonnement
et vérifier ce qu'il avance.

Le PDF raconte la synthèse.

Le site ouvre les 21 ministères, les mesures, les sources,
les démonstrations, les comparateurs et les niveaux de maturité.



LIRE · VÉRIFIER · PARTAGER

www.lepeupleelu.fr/programme/

Version publique de travail · V3 · 13 août 2026